



COMMUNE DE  
SAINT-DENIS-D'OLÉRON

-----  
MAIRIE  
27 rue de la Libération  
17650 SAINT-DENIS-D'OLÉRON  
Tel. 05.46.47.85.48  
Fax. 05.46.47.88.23  
Mail : mairie@st-denis-oleron.fr

Le 17 mai 2023

MONSIEUR LE MAIRE DE  
SAINT-DENIS-D'OLÉRON

à

Mesdames, Messieurs les membres du  
Conseil municipal de Saint-Denis-d'Oléron

Nos références : **CM.04/2023**

Objet : **Convocation à la séance du Conseil municipal**

Madame, Monsieur,

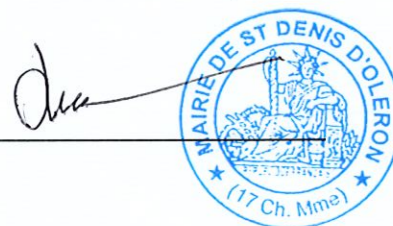
J'ai l'honneur de vous convier à participer à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra, **salle du Conseil – SAINT-DENIS-D'OLÉRON :**

**Jeudi 25 mai 2023  
à 20h30**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Joseph HUOT



#### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023
2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AGISSANT EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision **001/2023** – Autorisant le refinancement des emprunts MIS215579 EUR et MON246770EUR, au 1<sup>er</sup> juillet 2023, du Port de Plaisance de Saint-Denis-d'Oléron

Arrêté **A001/2023** – Autorisant une demande de subvention dans le cadre d'une manifestation communale

#### 3. FINANCES

- 3.1 Camping – Nouveau tarif – Douche visiteurs
- 3.2 Phare – Décision Modificative n°1 – Modification d'imputation pour le reversement de l'excédent à la Commune
- 3.3 Phare – Nouveaux tarifs – Boutique du Phare
- 3.4 Vente du cabinet médical situé Place Fel au Docteur Ford

#### 4. PERSONNEL

- 4.1 Suppression des postes et mise à jour des tableaux des effectifs
- 4.2 Actualisation du régime indemnitaire de la filière police

## **5. AFFAIRES GENERALES**

- 5.1 Port – Remboursement suite à annulation de séjour – Contrat hebdo/mensuel

## **6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- 6.1 Port – Rééchelonnement de la dette
- 6.2 Circulation des cyclistes et des trottinettes sur la pointe de Chassiron
- 6.3 Constitution devant la Cour d'appel – « SARL LE CHASSIRON » et « SCI LE BOUT DU MONDE »
- 6.4 Entretien par les habitants des abords de leurs murs
- 6.5 Dépassement de haies sur la voie publique